

MAISON FAMILIALE RURALE DE HAUTE-MARNE

12 rue Toupot de Beveaux
52270 DOULAINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MAISON FAMILIALE RURALE DE HAUTE-MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

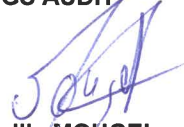
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Remiremont,
Le 8 juin 2026

CFGS AUDIT



Cécilia MUGEL

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		01/01/2024 au 31/12/2024	
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 689,79	9 252,88	436,91	602,51
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	70 308,75	67 303,26	3 005,49	1 492,16
Constructions	5 515 286,82	2 008 874,74	3 506 412,08	1 994 418,34
Installations techn., matériel et outil. ind.	134 604,55	92 204,49	42 400,06	35 620,64
Autres	570 100,88	408 055,00	162 045,88	113 020,12
Immobilisations corporelles en cours				1 169 736,45
Avances et acomptes				4 550,27
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	16 746,00		16 746,00	16 308,00
Prêts				
Autres	1 200,00		1 200,00	1 200,00
TOTAL (I)	6 317 936,79	2 585 690,37	3 732 246,42	3 336 948,49
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 472,77		11 472,77	2 846,62
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	38 172,05	2 698,60	35 473,45	31 861,91
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	101 660,38		101 660,38	256 379,93
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 122 711,34		1 122 711,34	1 381 762,13
Charges constatées d'avance	14 638,56		14 638,56	
TOTAL (II)	1 288 655,10	2 698,60	1 285 956,50	1 672 850,59
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 606 591,89	2 588 388,97	5 018 202,92	5 009 799,08



BILAN - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

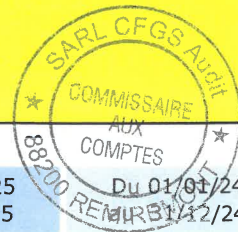
**PASSIF**Du 01/01/2025
au 31/12/2025Du 01/01/2024
au 31/12/2024

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		-6 521,49	-6 521,49
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		1 541 365,36	1 686 127,77
Excédent ou déficit de l'exercice		-108 250,73	-144 762,41
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 426 593,14</i>	<i>1 534 843,87</i>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		1 631 435,65	1 561 705,42
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	3 058 028,79	3 096 549,29
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		22 941,00	32 516,00
	TOTAL (III)	22 941,00	32 516,00
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 651 945,32	1 634 859,38
Emprunts et dettes financières diverses		48,35	2 048,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		53 457,83	35 895,32
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		107 619,94	125 487,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		49 572,21	26 617,47
Autres dettes		65 316,02	47 669,60
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		9 273,46	8 156,19
	TOTAL (IV)	1 937 233,13	1 880 733,79
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 018 202,92	5 009 799,08

08002 - ASS MFR HAUTE MARNE

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 660,00	4 020,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	491 279,97	513 000,34
<i>Dont parrainages</i>	10 500,00	9 365,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 188 854,59	1 060 353,25
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	600,00	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		112,01
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 575,00	18 886,25
Utilisations des fonds dédiés		844,00
Autres produits	1 575,28	1,31
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 695 544,84	1 597 217,16
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	104 155,48	75 401,97
Variation de stock		8 463,50
Autres achats et charges externes	488 597,15	442 211,39
Aides financières		100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	20 622,48	20 818,68
Salaires et traitements	730 223,02	749 618,70
Charges sociales	137 129,89	273 511,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	295 217,24	250 120,90
Dotations aux provisions		3 681,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 666,63	794,04
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 778 611,89	1 824 721,32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-83 067,05	-227 504,16
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 861,69	21 933,34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	22 861,69	21 933,34
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	48 045,37	42 710,79
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	48 045,37	42 710,79
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-25 183,68	-20 777,45

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-108 250,73	-248 281,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		15 211,51
Sur opérations en capital		98 585,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		578,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		114 375,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		10 928,18
Sur opérations en capital		-72,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		10 856,18
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		103 519,20
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 718 406,53	1 733 525,88
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 826 657,26	1 878 288,29
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-108 250,73	-144 762,41



Annexes comptables

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Annexes au Bilan et au Compte de Résultat		Information	
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		NS	
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>		NS	
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES		NS	
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS		NS	
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE		NS	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE		NS	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 5 018 202,92 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -108 250,73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

D'autre part, concernant la comptabilisation des CVN (Contributions Volontaires en Nature) : compte tenu de la faible participation des adhérents qui reste marginale au regard de l'activité de l'association, le Conseil d'administration a décidé qu'il n'était pas nécessaire de la comptabiliser (les comptes 8 restent donc inactifs).

Fusion-absorption au 01 janvier 2024 de la MFR de Doulaincourt par la MFR de Buxières pour former la MFR de Haute-Marne

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de n°ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées (*à adapter si nécessaire*) :

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Ancien-comptes	Nouveaux-comptes	Montants comptabilisés
6712... Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582... Pénalités, amendes fiscales et pénales	0
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	652... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	0
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	111.504.97 €
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	8.000 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantage en nature)	6419... Avantage en nature	0
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursement d'assurances)	7587... Indemnités d'assurance	0

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - o Dans la colonne comparatives 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

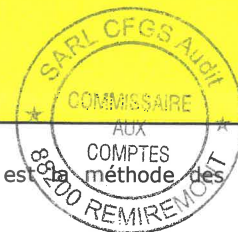
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La MFR de HAUTE MARNE est une association de type Loi 1901, qui a pour but :

- 1) de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.
- 2) d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.
- 3) de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Formation par voie scolaire, par l'apprentissage et des formations continues en rythme approprié.

- BAC
- CAP
- 4ème et 3ème

Publics : A partir de 14 ans

Activités de location-hébergement (publics accueillis...)

Location pour des centres de vacances
Location pour particuliers

Les moyens mis en oeuvre :

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints.
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale.
- L'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

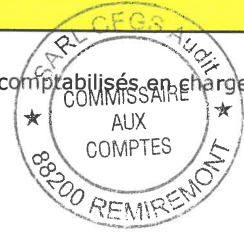
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 15 ans
- Installations techniques	7 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Terrains et aménagements	2 à 15 ans
- Installations générales	7 à 15 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 15 ans
- logiciel	1 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les subventions d'investissements figurant en classe du bilan Passif et portant sur les immobilisations inscrites à l'actif sont rapportés au résultat de la façon suivante :

- en fonction de la durée d'amortissement du bien concerné
- ou en fonction de la durée prévu dans la convention de subvention

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORALES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	9 690		
CORPORELLES	Terrains		67 676		2 632
	Constructions	Sur sol propre	2 152 745		1 703 051
		Sur sol d'autrui	144 402		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	1 477 330		37 759
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		107 259		27 345
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	117 214		9 870
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	137 633		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	247 091		83 706
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		1 169 736		474 882
	Avances et acomptes		4 550		
		TOTAL	5 625 636		2 339 246
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		16 308		438
	Prêts et autres immobilisations financières		1 200		
		TOTAL	17 508		438
		TOTAL GENERAL	5 652 834		2 339 684

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobil. fin. ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			9 690	
CORPORELLES	Terrains				70 309	
	Constructions				3 855 796	
	Sur sol propre				144 402	
	Sur sol d'autrui				1 515 089	
	Inst. gal. agen. amé. cons				134 605	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				127 084	
	Autres immos corporelles				137 633	
	Matériel de transport			25 413	305 384	
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours			1 644 619		
	Avances et acomptes			4 550		
	TOTAL			1 674 582	6 290 301	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				16 746	
	Prêts & autres immob. financières				1 200	
	TOTAL				17 946	
	TOTAL GENERAL			1 674 582	6 317 936	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		9 087	166		9 253
TOTAL		9 087	166		9 253
Terrains		66 184	1 119		67 303
Constructions	Sur sol propre	1 257 965	93 520		1 351 485
	Sur sol d'autrui	140 560	514		141 075
	Inst. générales agen. aménag.	381 533	134 783		516 315
Inst. techniques matériel et outil. industriels		71 639	20 566		92 204
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	66 411	14 892		81 303
	Matériel de transport	126 507	2 219		128 726
	Mat. bureau et informatiq., mob.	196 000	27 439	25 413	198 026
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 306 798	295 052	25 413	2 576 437
TOTAL GENERAL		2 315 886	295 217	25 413	2 585 690

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amortis fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	32 516		9 575	22 941
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Provisions pour risques et charges	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL		32 516		9 575	22 941
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	2 699			2 699
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		2 699			2 699
TOTAL GÉNÉRAL		35 215		9 575	25 640
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation			9 575	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

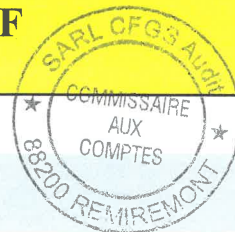


ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 200		1 200
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 699		2 699
	Autres créances clients	35 473	35 473	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 473	21 473	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	80 187	80 187	
	Charges constatées d'avance	14 639	14 639	
TOTAUX		155 671	151 772	3 899
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	11 202
Autres créances	22 887
Disponibilités	
TOTAL	34 090

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	-6 521,49				-6 521,49
Report à nouveau	1 686 127,77		144 762,41		1 541 365,36
Excédent ou déficit de l'exercice	-144 762,41			144 762,41	-289 524,82
Subventions d'investissement	1 561 705,42		181 235,20	111 504,97	1 631 435,65
TOTAUX	3 096 549,29		325 997,61	256 267,38	2 876 754,70

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

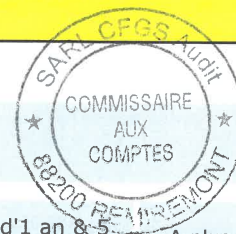
Subvention d'exploitation :

- Ministère de l'Agriculture : Fonctionnement (911 661 €), Mesures compensatoires des élèves handicapés (53 604.82 €) et visites médicales (2 438 €)
- Région Grand Est : Fonctionnement (33 480 €), Aide au 1er équipement (28 388 €), Erasmus (19 686 €) et Vie lycéenne (4 600 €)
- UDAF 52 : (872.44 €), SGC Chaumont (100 €)



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 651 945	109 209	413 141	1 129 595
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	48	48		
Fournisseurs & comptes rattachés	53 458	53 458		
Personnel & comptes rattachés	32 650	32 650		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	68 243	68 243		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 727	6 727		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	49 572	49 572		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	65 316	65 316		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 273	9 273		
TOTAUX	1 937 233	394 497	413 141	1 129 595

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

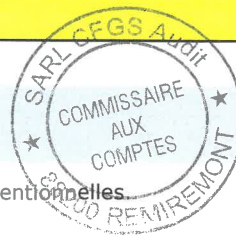
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	9 273
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 273

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 999
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 778
Dettes fiscales et sociales	55 934
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 533
TOTAL DES CHARGES À PAYER	90 243

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ENGAGEMENTS DONNÉS

Emprunts Crédit Agricole 540 000 € et 1 000 000 € garanties par hypothèques conventionnelles

Echéances restant dues sur emprunts : 2 198 927 € (Capital et intérêts)

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES



Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes figurant dans les comptes au 31/12/2025 s'élève à 9 872.80 € HT.

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	23,00	23,00
Ingénieurs et cadres	13,00	13,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	8,00
Ouvriers		
Dont CDD	2,00	2,00

**MAISON FAMILIALE RURALE
DE HAUTE-MARNE**

12 rue Toupot de Beveaux
52270 DOULAINCOURT

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées :

Administrateurs de la MAISON FAMILIALE RURALE

Description :

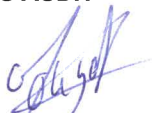
Remboursements de frais

Modalités :

Au titre de l'exercice 2025, votre association a remboursé sur justificatifs des frais de déplacements à ses administrateurs pour un montant total de 1 479,86 €.

Fait à Remiremont,
Le 8 juin 2026

CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est